

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

Associations syndicales de propriétaires

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1877 94 - Val-de-Marne ASSOCIATIONS Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-sur-Marne

UNION DES COMPOSITEURS DE MUSIQUE DIGITALE (UCMD).

Objet : défendre les intérêts professionnels de ses adhérents et, d'une manière générale, défendre, sur le plan national, les intérêts moraux, économiques, industriels et commerciaux de la profession de compositeur de musique électronique et urbaine, génériquement désignée sous le terme de « beatmaker », et dont l'activité, communément dénommée « beatmaking », consiste en la création d'œuvres musicales sur des supports digitaux et/ou analogiques ; défendre les droits de ses adhérents et, d'une manière générale, défendre les droits de la profession ; représenter ses adhérents et, d'une manière générale, représenter la profession auprès des pouvoirs constitués, des autres organismes associatifs, des acteurs du marché, de la filière musicale, des médias et de toutes entités ou personnes et ce, dans le cadre de tous évènements susceptibles d'impacter directement ou indirectement ses intérêts ; organiser des évènements à caractère professionnel, institutionnel, culturel et tous évènements susceptibles de servir les intérêts de ses adhérents et, d'une manière générale, de servir les intérêts de la profession en favorisant son développement et sa structuration au sein de la filière musicale ; être force de proposition dans le débat public et contribuer aux réflexions et aux concertations sur l'avenir de la filière musicale et de ses métiers par le biais de l'organisation de groupes de réflexion, de forums de discussions, de la réalisation de publications et de tous autres procédés visant à abonder les réflexions sur ce sujet ; développer des actions de communication, de promotion et toutes actions susceptibles d'accroître, d'une manière générale, la visibilité de la profession, de la pratique du "beatmaking" et des musiques électroniques et urbaines ; développer des partenariats avec des prestataires, des fournisseurs, des marques et toutes enseignes commerciales, dans l'intérêt de ses adhérents ; développer des activités de vente en propre de biens et de services et toutes activités à caractère commercial conformes aux intérêts de ses adhérents ; accompagner l'activité de ses adhérents sur des questions d'ordre juridique, financier, fiscal, social, technique ainsi que toutes autres problématiques soulevées par ses adhérents et développer tous outils

en mesure de faciliter et de simplifier les modalités de l'exercice de leur activité ; favoriser les échanges entre les adhérents en matière artistique en développant des ateliers, des groupes de travail et de réflexion, des plateformes d'échanges et tous procédés à même de faciliter l'émulation des talents et la diversité de création, dans l'intérêt du public ; soutenir la profession et l'expansion de la pratique du "beatmaking" par le biais de la mise en place de dispositifs de soutiens d'ordre financier, matériel, technique et de tous dispositifs d'aides ayant vocation à soutenir des projets créatifs dans le domaine de la musique électronique et urbaine ; et tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement

Siège social : 3, rue Henri Vel Durand, 94340 Joinville-le-Pont.

Date de la déclaration : 18 janvier 2018.